



Prescription trentenaire acquise

Par **lamoun**, le **17/06/2010** à **11:11**

Bonjour, rnj'ai acheté en 08/2007 une maison avec cave(noté sur acte) et aujourd'hui mon voisin dont sa maison touche la mienne, veut revendiquer la prescription trentenaire sur une moitié de cave faisant partie de ma maison, sous prétexte sa belle mère occupait cette cave depuis plus de trente ans, Sur l acte de vente il n'est question de servitude à aucun moment au sujet de cette cave. En fait les deux maisons appartenaient à la même personne et elles ont été vendues le mêmes jours à deux acheteurs différents, (en 1976) moi j ai acheté ma maison en 2007 à l'un des deux propriétaires . Est ce que je peux récupérer ma moitié de cave? rnrnmerci

Par **fif64**, le **17/06/2010** à **17:06**

Si sur le titre de propriété cette cave est déclarée vous appartenir, elle vous appartient, et votre voisin peut aller se faire voir. rnPour faire jouer la prescription trentenaire, il faut que des témoins confirment que depuis les trente dernières années au moins, vous avez agi en tant que propriétaire et que tout le monde vous considérait comme propriétaire. rnrnApparemment, ce n'est pas le cas vu que cette cave vous a été vendue, donc des gens savaient que cette cave ne leur appartenait pas.

Par **lamoun**, le **17/06/2010** à **18:09**

bonjournet merci fifirnlle problème est que la propriétaire d'avant mon acquisition est resté dans cette maison plus de trente ans sans rien dire, et que le propriétaire de la maison jouxtant

la mienne considère qu'il y a prescription trentenaire et qu'il veut vendre sa maison avec cette servitude. Bien que sur aucun acte de vente (surtout sur le mien) il n'est question de servitude, puis-je faire rrrrrnmerci